

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	59 (1971)
Heft:	10
Artikel:	Après les élections des 30 et 31 octobre : elles sont les premières
Autor:	Nicod-Robert, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-272941

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ÉLECTIONS à bâtons rompus!

Colère, déception, découragement, tristesse... tels furent probablement les sentiments des Vaudoises découvrant, mardi 2 novembre, lorsque les résultats ont été publiés, qu'il n'y aurait pas de Vaudoise à Berne. Certains membres d'associations féminines n'en ont pas décoloré pendant trois jours ! D'autres, qui s'étaient dépensées sans compter, furent désolées en constatant que les femmes ne seraient pas représentées dans les Conseils de la nation.

Il est évident que la partie est loin d'être gagnée et qu'il reste encore beau coup à faire pour en arriver à ce respect de... l'être humain, de sa personnalité et de sa valeur propres (indépendamment de son sexe).

Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'élu vaudoise ? Il est assez difficile de trouver des explications : il s'en présente plusieurs à l'esprit, plusieurs facteurs ont pesé sur les décisions des électeurs et des électrices.

MOTS D'ORDRE D'ASSOCIATIONS FÉMININES ?

S'il est normal que les associations féminines attirent l'attention de leurs membres et sympathisantes sur les candidatures féminines de différents partis, l'insistance qu'elles y mettent indispose dans la mesure où, parallèlement, se propagent sous le manteau des mots d'ordre visant à faire rayer les noms des hommes, au profit exclusif des noms féminins.

Nous citons un article que M. Max Syrig a fait paraître une dizaine de jours avant les élections, dans la « Tribune de Lausanne ». Les Associations féminines n'ont pas voulu répondre avant les élections ; elles craignaient qu'une riposte de leur part n'augmentât encore le tort fait aux candidates. M. Syrig a exprimé ouvertement les craintes (peut-être inconscientes) de nombreux hommes de ce canton : les places, jusqu'alors réservées aux seuls « privilégiés » allaient tomber aux mains de représentantes du sexe opposé ! « Elles allaient prendre la place de « candidats sortants ».

Il est faux de prétendre que les associations féminines aient propagé le mot d'ordre qu'on leur impute. Ce journaliste n'a pas lu attentivement leurs circulaires : celle du groupe de Montreux disait : « Souvenez-vous de ceux et celles qui ont travaillé pour nous dans les récentes campagnes et qui continueront à vous toute leur attention aux problèmes spécifiquement féminins ». Celle de Vevey : « L'espérance de notre association est de voir des candidats et des candidates valables élus aux Chambres... »

M. Syrig n'a pas assisté à la présentation des candidates de tous les partis : les noms de plusieurs candidats (hommes) ont été cités et rappelés : les noms de ceux qui avaient payé de leur personne, qui avaient soutenu l'ex-association pour le suffrage féminin, comme membre de cette association, comme membre de sa commission d'organisation ou comme membre du comité d'action de la récente campagne (ces candidats ont tous été élus).

Le rédacteur de la « Tribune » n'a pas assisté aux séances de plusieurs groupes féminins (de paysannes, par exemple) où l'on expliquait aux femmes les mystères de la proportionnelle. Il n'a pas pu se rendre compte de l'impartialité prudente et de l'objectivité avec lesquelles les conférencier(e)s donnaient ces explications.

Non, il n'y a pas eu de mot d'ordre général ; (sans doute est-il vraisemblable que quelques femmes aient murmuré à l'oreille d'une voisine, ce conseil de discrimination : peut-être avaient-elles, en tant que scrutatrices, lors de précédentes élections, vu ces listes où tous les noms féminins étaient biffés !) L'échec de toutes les candidatures féminines aura prouvé à M. Syrig qu'il n'y a pas eu de « lobby féminin » dans notre canton !

De tels articles, comme celui d'un autre quotidien vaudois (qui dans un dialogue entre un homme et une femme, à propos des élections, se moque de l'ignorance crasse des femmes en matière d'instruction civique), de tels articles font incontestablement du tort aux femmes : ils sont négatifs. La moquerie, la satire, les insinuations méchantes n'ont jamais été les principes des éducateurs, ou les journaux ont en un certain sens, un rôle d'éducateur : ils sont là pour informer, pour former.

MOTS D'ORDRE MASCULINS ?

L'une des candidates malchanceuses triait, le 31 octobre, au bureau électoral des listes à côté d'un scrutateur grugnon qui disait, chaque fois qu'il rencontrait un nom de candidat cumulé : « Heureusement que j'ai biffé toutes les femmes ». Une autre scrutatrice nous disait que, sur 50 listes d'un certain parti, le nom d'une certaine candidate était biffé 49 fois !

C'est une réaction masculine de « défense » assez fréquente. Et il est certain que les scrutateurs verront encore longtemps des listes où les noms féminins sont biffés énergiquement. (Sont-elles compensées par les listes blanches comprises uniquement de noms féminins ? On me permettra d'en douter.)

Ce phénomène est inévitable, sinon normal. Mais ce qui paraît plus grave, c'est l'attitude d'hommes engagés dans des partis, certains d'entre eux candidats, suggérant à leurs fidèles la consigne de biffer certaines candidates (les plus dangereuses) et s'ils ne le disaient pas expressément, ils répétaient en insistant les erreurs commises par les candidates au cours de leur campagne : elles étaient trop féministes, elles manquaient d'expériences, elles étaient pleines de qualités secondaires, mais l'essentiel leur manquait...

Ces hommes reprochaient à leurs co-listières les allusions faites à leur candidature dans les circulaires d'associations féminines et trouvaient normal, par contre, qu'une société d'anciens étudiants recommande le cumul de candidats de leur société. Où est la différence ?

(Suite page 4)

Femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

Après les élections des 30 et 31 octobre ELLES SONT LES PREMIÈRES

Un nouveau chapitre de l'histoire suisse s'est ouvert avec la participation des femmes à la conduite des affaires du pays et le nom de nos onze premières conseillères nationales et aux Etats restera célèbre pour la postérité ! Six cents quatre-vingts ans après sa fondation, la Confédération suisse est donc enfin, de fait, en ordre avec sa constitution, basée sur l'égalité de tous ses citoyens.

Dix conseillères nationales sur deux cents, est-ce un résultat satisfaisant, est-ce maigre ? En considérant le fait que la plupart d'entre elles se présentent avec un lourd handicap (des conseillers en place qui se représentent et qui avaient, au départ, de grandes chances d'être réélus ; seuls 15 sur 150 environ ne l'ont pas été) nous pensons que l'élection de nos dix conseillères nationales et de notre conseillère aux Etats est un résultat tout à fait honorable. Nous regrettons, bien entendu, que des candidates extrêmement valables n'aient souvent pas pu être élues

commentaires dans l'article ci-contre).

Signalons aussi spécialement les beaux succès de Mme Liselotte Spreng, de Fribourg, qui, absente de Suisse, n'a pas pu faire de campagne électorale et a cependant été élue brillamment, et de Mme Lise Girardin qui sera la seule femme à siéger au Conseil des Etats.

Quant à la Schwyz, Mme Elisabeth Bluntschy-Steiner, elle a bénéficié d'une situation favorable (élection tacite), ainsi que la Genève, Mme Nelly Wicky (le canton du bout du Léman s'étant vu accorder un siège de plus) et quelques-unes ont eu la chance d'un désistement dans leur parti (par exemple Mme Spreng qui a remplacé M. Pierre Glasson ne se représentant pas).

A première vue, il semble que Zurich qui envoie trois femmes à Berne est le canton qui a fait le plus grand effort « féministe ». Or, si l'on compare le nombre de sièges accordé aux cantons et le nombre d'élues, on voit qu'il n'en

Neuchâtel, 5 sièges, 1 élue, soit le 20 %.

Schwyz, 3 sièges, 1 élue, soit le 33,3 %.

Nous avons intentionnellement exclu de ce tableau comparatif Genève qui présente un cas spécial puisqu'il est le seul à avoir élu une femme au Conseil des Etats.

L'entrée des femmes dans la lutte n'aura en tout cas pas provoqué de bouleversements. Seuls changements notoires, les 11 sièges enlevés par les partis dits xénophobes, les 5 sièges de moins pour le parti socialiste.

Ces premiers jeux étant faits, le travail va commencer et nos représentantes ne jouiront pas d'un long répit pour se lancer dans la lutte. En décembre, les Chambres s'attaqueront à l'égalité des salaires masculins et féminins (Convention de l'Organisation internationale du travail) puis viendront les importants débats sur la révision du droit de la famille. Beaucoup d'yeux seront braqués sur les nouvelles conseillères.

H. Nicod-Robert.

10 conseillères nationales, 1 conseillère aux Etats

Lise GIRARDIN, rad., Genève, seule Suissesse à faire partie du Conseil des Etats.

Tilo FREY, rad., Neuchâtel.

Nelly WICKY, parti du travail, Genève.

Liselotte SPRENG, rad., Fribourg.

Gabrielle NANCHEM, soc., Valais.

Hedi LANG, soc., Zurich, comptable, membre de l'exécutif de Wetzikon.

Lilian RUCHENHAGEN-BRUNNER, soc., Zurich, docteur ès sciences économiques, membre de commissions fédérales.

Martha RIBI, rad., Zurich, licenciée ès sciences économiques, adjointe des services médicaux de la Ville de Zurich.

Elisabeth BLUNTSCHY-STEINER, dém.-chrét., Schwyz, docteur en droit, membre de la commission fédérale pour les questions de naturalisation.

Hanni THALMANN, dém.-chrét., St-Gall, docteur ès sciences économiques, directrice d'une école professionnelle.

Josi J. MEIER, dém.-chrét., Lucerne, licenciée en droit, a une étude d'avocat, membre de la commission fédérale pour la révision totale de la Constitution.

N. B. — Nous ne donnons pas de renseignements sur les candidates romandes, ceux-ci ayant paru dans notre numéro d'octobre.

à cause de la situation telle qu'elle se présentait dans leur parti. Plusieurs sont premières viennent ensuite, nous nous en réjouissons avec elles.

Relevons quelques résultats étonnantes : Schwyz et St-Gall, où le suffrage féminin n'a pas encore été introduit sur le plan cantonal, envoient chacun une femme à Berne, alors que Vaud, qui fut le premier canton suisse à accorder des droits civiques aux femmes, n'en a pas sorti une seule (voir

est rien. Genève, Schwyz, malgré sa situation particulière, et Neuchâtel ont bien plus de mérite. Voyez plutôt :

Zurich, 35 sièges, 3 élues, soit le 8,3 %.

St-Gall, 12 sièges, 1 élue, soit le 8,3 %.

Lucerne, 9 sièges, 1 élue, soit le 11,1 %.

Valais, 7 sièges, 1 élue, soit le 14,3 %.

Fribourg, 6 sièges, 1 élue, soit le 16,6 %.

SOMMAIRE

Page 2: Des restaurants diététiques attrayants - Les réserves de ménage

Page 3: Informations romandes

Page 4: Dépenses raisonnables pour les fêtes

Page 5: Service civil obligatoire ou volontaire ?

Page 6: La paysanne et les élections - La cordonnière - Le courrier de la rédaction.

ABONNEMENT-CADEAU

Cette année à nouveau nous vous proposons les abonnements-cadeaux. Il n'est pas trop tôt pour songer à nos amies proches ou lointaines auxquelles « Femmes Suisses et le Mouvement féministe » apportera un message mensuel qui leur donnera une idée d'ensemble de la vie féminine et féministe en Suisse.

Un abonnement à notre journal est UN CADEAU QUI DURE TOUTE L'ANNÉE.

Comme précédemment, trois abonnements offerts donnent droit à un quatrième gratuit.

Veuillez nous renvoyer la formule suivante, dûment remplie, et nous nous chargerons d'expédier le premier numéro, soit celui de Noël, en indiquant le nom du donateur.

A découper et à renvoyer à l'administration du journal « Femmes Suisses », 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Veuillez envoyer de ma part le journal pendant l'année 1972 aux adresses suivantes :

1.

2.

3.

4. Abonnement gratuit (cet abonnement peut être justement celui du donateur) :

Nom et adresse du donateur (prire d'écrire lisiblement) :

Signature :

P. S. — Prire d'utiliser cette formule aussi pour les abonnements-cadeaux offerts les années précédentes et renouvelables en 1972.

Abonnement simple : Fr. 15.—

Abonnement de soutien : Fr. 20.—

Abonnement pour l'étranger : Fr. 17.—

A NOËL ABONNÉS

Dans ce numéro d'automne, nos abonnés trouveront encarté un bulletin de versement qui leur permettra d'acquitter leur abonnement pour 1972.

Nous les remercions de le payer le plus vite possible.

Nous avons dû adapter l'abonnement au coût de la vie et le porter à :

Abonnement simple : Fr. 15.—

Abonnement de soutien : Fr. 20.—

Abonnement pour l'étranger : Fr. 17.—

POUR NOËL OFFREZ UN ABONNEMENT-CADEAU !